

Courbevoie le 8 juillet 2013

Monsieur Kenji Kobayashi
Président de la Société Canon France
17 quai du Président Paul Doumer
92414 Courbevoie

Lettre recommandée avec A.R.

Objet : projet de restructuration de l'entreprise
et de compression des effectifs

Monsieur le Président,

Le 8 novembre 2012, la Direction annonçait une restructuration de l'Entreprise conduisant à la suppression de 354 postes, projet devant faire l'objet d'une procédure d'information consultation des instances courant 2013.

Nous vous rappelons votre engagement à cette date, à savoir, tout mettre en œuvre pour rechercher des solutions permettant d'éviter les licenciements.

Dès le 11 décembre 2012, nous vous avons demandé de réunir le groupe de concertation GPEC avec, pour objectif, l'étude de mesures permettant de minimiser les conséquences sociales négatives induites par ce projet et de proposer des solutions alternatives.

Or, à l'issue des nombreuses réunions qui ont eu lieu au cours du 1^{er} trimestre 2013, loin d'avoir intégré les demandes des élus visant à limiter le nombre de licenciements, il est intolérable de constater que la direction porte aujourd'hui le nombre de suppressions de postes à **453, soit une centaine de suppressions d'emplois supplémentaires par rapport au projet initial !**

De même, malgré les multiples réunions avec les délégués syndicaux qui se sont tenues au cours du 2^{ème} trimestre 2013 portant sur les mesures du plan de sauvegarde de l'emploi, la direction n'a pas apporté de modifications au pré-projet de PSE communiqué le 8 novembre 2012, **susceptibles de maintenir l'emploi ou d'éviter les licenciements subis.**

Par contre, on constate que la direction a attendu le 1^{er} juillet 2013 pour inscrire son projet dans le cadre de la nouvelle loi dite de « sécurisation de l'emploi » car cela vous permet de répondre aux exigences du Groupe Canon Europe, notamment en termes de calendrier. En effet, cette loi limite la procédure de consultation des instances à 4 mois. De plus, elle modifie les critères de licenciements et permet de privilégier la compétence professionnelle, au détriment de l'ancienneté et de l'âge. La direction pourra ainsi cibler plus facilement les salariés qu'elle préfère licencier.

A la veille de la consultation du Comité d'Entreprise qui débute le 10 juillet 2013, alors que la représentation du personnel a fait preuve d'ouverture au dialogue durant ces 7 derniers mois en proposant diverses solutions, la direction, pour sa part, en est restée à un discours de bonnes intentions, laissant entrevoir que des négociations seraient possibles pour finalement, **ne rien concéder, voire au contraire aggraver la situation !**

Face à la fermeté de la Direction Générale, soyez assuré que nous ferons valoir nos prérogatives dans le cadre de la consultation des instances **et que nous engagerons toutes les actions utiles pour éviter la casse sociale que vous envisagez.**

D'autant que les raisons économiques évoquées pour justifier ce plan de licenciement répondent à d'autres motivations que celles annoncées. A savoir, mettre en place à l'issue du rachat du groupe OCE, un modèle d'organisation commun à toutes les filiales Canon en Europe qui permettra de réduire les effectifs issus de cette acquisition.

Si le rachat du groupe OCE semble positif pour Canon en termes de complémentarité des produits, de technologies et compétences et peut effectivement permettre de devenir leader sur le marché de la bureautique, nous émettons de sérieuses réserves quant à l'efficacité des stratégies commerciales déployées au sein de Canon France depuis plusieurs années et considérons que les salariés ne peuvent être tenus pour responsables de l'insuffisance de profitabilité que fait valoir la Direction.

A toutes fins utiles, nous vous adressons un document que nous avons élaboré dans le cadre des mesures d'accompagnement liées au projet de restructuration de l'entreprise et au plan de sauvegarde de l'emploi. **Nous attendons des réponses claires de la Direction aux différentes mesures que nous proposerons lors de la réunion du C.E. du 10 Juillet 2013.**

Souhaitant que vous intégriez dans vos réponses, une marque de respect à l'égard des salariés qui ont largement contribué à la réussite de l'Entreprise depuis plus de 40 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Mohand CHEKAL
Délégué Syndical CGT Canon France

P.J. : Document relatif aux mesures d'accompagnement.
Courrier de la CGT du 11 décembre 2012.

Copies : Inspection du Travail, 23^{ème} section.
DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation du Travail et de l'Emploi).
Ministère du Travail.